

**En septembre 2009 votre enfant rentre à l'école élémentaire «le Petit Bois ». Pendant le temps périscolaire, c'est L'ALAE qui le prend en charge.**

**AFIN D'ASSURER UNE PRISE EN CHARGE EFFICACE DE VOS ENFANTS, DES LE JOUR DE LA RENTREE, NOUS VOUS DEMANDONS DE BIEN VOULOIR RETOURNER LE BULLETIN D'INSCRIPTION CI-JOINT (PAGES 5 ou 6 ), AU BUREAU DE L'ALAE PENDANT LA PERMANENCE QUI AURA LIEU DU 18 /08/2009 au 01/09/2009 de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 AU SEIN DE L'ECOLE PRIMAIRE .**

### QU'EST CE QUE L'ALAE ?

C'est un Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole géré par une association loi 1901 : l'A-I-C . L'association AIC, est un groupe de parents bénévoles, enseignants, élus, animateurs et représentants du personnel de services qui s'investissent pour proposer aux enfants des activités éducatives et favoriser leur épanouissement personnel.

L'ALAE c'est une équipe de 14 animateurs diplômés travaillant au quotidien sous la responsabilité de monsieur VIGNAUX STEPHANE, directeur, pour mettre en œuvre un projet éducatif élaboré par le conseil d'administration de l'association AIC.

### QUELS SONT LES MOYENS FINANCIERS DONT DISPOSE L'ALAE ?

L'ALAE fonctionne grâce aux financements de la Caisse d'allocations Familiales en fonction du nombre d'enfants inscrits et de la municipalité qui alloue une subvention de 31700 €.

**La Caisse d'allocations Familiales rend obligatoire une participation financière des familles des enfants inscrits.** Cette cotisation vous sera demandée dans le courant du **deuxième trimestre, de l'année scolaire.**

Cette participation financière à l'ALAE implique la fourniture du dossier nécessaire à l'élaboration d'une facturation (*N° allocataire de la CAF ou la feuille d'imposition 2008* ) . En cas de refus, la facturation correspondra à un coût forfaitaire.(*article 15 du règlement intérieur* )

- **Adhésion à l'A.I.C.:** 5 € pour les Escalquinois, 10 € pour les familles habitant hors Escalquens (cette adhésion s'entend par famille)
- **Cotisation à l'A.L.A.E** (relative au **quotient familial** et due par enfants)
- *Exemples:* Q-F 0 € à 500 € = **5 €** ; Q-F 501€ à 900 € = **10 €** ; Q-F 901€ à 1300€ = **15 €** ; Q-F 1301 € à 1500 € = **20 €** ; Q-F 1501 € et plus = **25 €**

### QUEL EST LE PROJET DE L'ALAE ?

La volonté commune est d'assurer, pour l'ensemble des enfants, un accueil et des animations de qualité qui participent à leur développement, tout en respectant leur rythme de vie, à travers de nombreuses activités proposées :

-football, danse, chant , informatique, ping pong , jeux calmes, théâtre, sophrologie, travaux manuels.....

### **Activités libres dans la cour sous la surveillance des animateurs.**

Projet « cantine » (présence en cantine des animateurs pour gérer au mieux ce moment du repas et le rendre le plus convivial possible)

- **le projet éducatif: est de favoriser l'autonomie, la socialisation, l'épanouissement personnel de chaque enfant, de développer les notions de responsabilités, de respect d'autrui et de règles sous toutes ses formes, d'enrichir chez l'enfant la connaissance dans divers domaines d'une manière ludique.**

### **QUELS SONT LES HORAIRES DE FONCTIONNEMENT DE L'ALAE ?**

**A partir de 7 h 30 le matin jusqu'à 8h 50**

**Entre 12h et 13h50**

**De 17h jusqu'à 18 h 15 le soir**

Le souci constant de l'équipe de L'ALAE est de garantir l'accueil des enfants dans les meilleures conditions de sécurité. Pour cela, certaines contraintes et règles sont imposées aux parents :

#### **Les contraintes**

Tout enfant inscrit ne pourra quitter de L'ALAE avant 17 h 20 ( côté grand portail) en raison de l'appel mis en place dès la sortie des classes.

Les parents (ou adultes autorisés) devront impérativement signaler à un animateur le départ de l'enfant.

#### **Les règles (IMPORTANT)**

**-Toute inscription au service de restauration scolaire entraîne de fait, l'adhésion à l'ALAE**

**-Respect des fiches d'inscription régulière. En cas de modification d'inscription, refaire la fiche.**

**-L'inscription ou l'annulation ponctuelle à l'ALAE doit être définie au moins 24 h à l'avance, au moyen du formulaire ad hoc (disponible sur le site de l'école), par mail , ou remis à l'école par défaut.**

**-Sont donc proscrits les appels téléphoniques, les mots sur le cahier de correspondance réservé aux enseignants, et les papiers libres.**

**-En cas d'inscription occasionnelle, remplir la fiche prévue à cet effet (bureau Alaé site internet de l'école ou page 6)**

**-Respecter strictement les horaires de fermeture.**

**ATTENTION**

**SEULS LES ENFANTS INSCRITS LE JOUR DE LA RENTREE SERONT SOUS LA RESPONSABILITE DE L'ALAE.**